

Françoise (2017)

Lieu : Clarenville (Terre-Neuve)

Numéro de cas : 120-725-R

Incident

Le 23 septembre 2017, on a signalé que le navire de pêche *Françoise* chassait sur son ancre dans le port de Clarenville, à Terre-Neuve. La Garde côtière canadienne (GCC) est intervenue et a engagé un remorqueur pour tirer le navire jusqu'en lieu sûr.

En octobre 2017, le propriétaire du *Françoise* a apparemment pris des dispositions pour faire démanteler le navire à Clarenville. Le 30 novembre, la GCC a informé le bureau de l'administrateur que le propriétaire du navire avait de la difficulté à prendre des dispositions pour sortir le navire de l'eau et le faire démanteler. À ce moment, la GCC est restée sur place pour surveiller la situation.

En février 2019, la GCC a avisé le bureau de l'administrateur que la majeure partie des polluants avaient été retirés du navire et que celui-ci avait ensuite été remorqué à Glovertown (Terre-Neuve) pour être sorti de l'eau et démantelé. La GCC a aussi indiqué que le chantier naval local s'était engagé par écrit à démanteler le navire dès que possible. Enfin, le propriétaire s'était engagé à payer les frais de remorquage et de démantèlement du navire.

Mesures prises par l'administrateur

En septembre 2018, le bureau de l'administrateur a communiqué avec la GCC afin d'obtenir des renseignements sur le propriétaire du navire, lesquels ont été fournis. En septembre 2018, une entreprise professionnelle de localisation a été engagée pour faire une recherche des actifs du propriétaire. Des actifs saisissables ont été trouvés.

En novembre 2018, l'administrateur a engagé un expert maritime pour évaluer l'état du navire et tout risque de pollution qu'il posait. Le rapport de l'expert maritime a été reçu en décembre 2018.

Demande d'indemnisation

Au 31 mars 2019, l'administrateur n'avait reçu aucune demande d'indemnisation. La GCC a informé le bureau de l'administrateur qu'elle allait présenter une demande d'indemnisation en avril 2019.

Situation

Le dossier demeure ouvert.

Dossiers connexes

Sikuk (2017), numéro de cas 120-712-R (mêmes date et lieu, même type d'incident, c.-à-d. un navire chassant sur son ancre, même demandeur potentiel).